



# Tableau de bord



## Les statistiques de la MSA

Juillet 2023

### Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au régime agricole, au 31 décembre 2022

Christèle LAPORTE

À la fin de l'année 2022, 195 533 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS) en métropole. Les effectifs sont proches de ceux de l'année précédente avec une légère baisse de 0,1 %. Cette évolution recouvre cependant une situation contrastée entre les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire avec participation (CSSP) dont le nombre est en hausse de 2,7 %, et les bénéficiaires de la CSS à titre gratuit (CSSG), qui représentent 70,4 % du total des bénéficiaires de la CSS, dont les effectifs diminuent de 1,2 %.

#### ■ Croissance du nombre de bénéficiaires de la CSS au dernier trimestre 2022

Sur le dernier trimestre de l'année 2022, la population bénéficiaire de la CSS affiliée au régime agricole est en hausse de 2,2 %, pour s'établir à 195 533 personnes. Le retournement de tendance à la hausse, observé le trimestre précédent après une baisse continue des effectifs depuis mars 2021, est confirmé. La progression des effectifs concerne les deux dispositifs, avec et sans participation de l'assuré, et à un même niveau (*tableau 1*).

A la fin décembre 2022, une forte concentration des bénéficiaires de la CSS est observée dans quatre zones territoriales : le bassin méditerranéen (28 % des bénéficiaires), l'axe Gironde-Tarn (16 %), le nord de la France (8 %) et le grand Ouest (8 %). Leurs effectifs augmentent, à un rythme plus élevé que la moyenne nationale pour l'axe Gironde-Tarn (+ 2,9 %) et le grand Ouest (+ 2,3 %), à un rythme plus faible pour les deux autres zones (*carte 1*).

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds  
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex  
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert [joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)
- Rédacteur en Chef : David Foucaud [foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)
- Département Maladie : Damien Ozenfant [ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr](mailto:ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr)
- Rédactrice : Christèle Laporte [laporte.christele@ccmsa.msa.fr](mailto:laporte.christele@ccmsa.msa.fr)
- Diffusion : Claudine Gaillard [gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr)



## Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Le taux de recours à la CSS, calculé par rapport à la population affiliée au régime agricole, est de 6,3 % en métropole, avec des proportions différentes dans les deux régimes : 3,5 % pour les non-salariés et 8,0 % pour les salariés (*graphiques 1 et 2*).

Au régime des non-salariés, le taux de recours à la fin de l'année 2022 est au plus haut depuis quatre ans. À 3,5 %, il dépasse de 0,24 point celui prévalant en septembre 2019, avant la mise en place de la CSS (avec la CMU-C et l'ACS), et de 0,17 point celui du trimestre précédent.

Au régime des salariés, le taux de recours est au même niveau qu'à la fin de l'année 2021 à 8,0 %. Il est inférieur de 0,13 point à celui de septembre 2019, mais progresse de 0,11 point au dernier trimestre.

Géographiquement, les taux de recours les plus élevés se situent dans le bassin méditerranéen (13,7 %), l'axe Gironde-Tarn (8,1 %) et le nord de la France (7,5 %). Dans le grand Ouest, la proportion est moindre : 3,8 %.

### ■ Baisse du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite en 2022

Avec une hausse de 2,2 % sur le dernier trimestre de l'année, la baisse annuelle du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite est ramenée à - 1,2 % en 2022, pour un total de 137 636 personnes. La progression des effectifs en fin d'année est observée dans les deux régimes, + 6,6 % pour les non-salariés agricoles et + 1,2 % pour les salariés agricoles. Pour ce dernier régime, qui concentre 81,1 % des effectifs totaux, cette évolution n'est pas suffisante pour redresser la baisse du nombre de bénéficiaires du début d'année 2022. Sur l'ensemble de l'année, elle est de - 2,4 %. Au régime des non-salariés agricoles, les effectifs augmentent de 4,1 % en un an (*tableau 2*).

Outre les effets démographiques propres à ces deux régimes, les évolutions du nombre de bénéficiaires de la CSSG sont liées aux évolutions de la population bénéficiaire du RSA (l'attribution de cette prestation donne un droit automatique à la CSSG) et à celle sans activité (chômage). À la fin décembre 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de 2,2 % sur un an dans le régime des non-salariés agricoles et baisse de 2,5 % dans celui des salariés agricoles, et le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C baisse de 4,6 % (*graphiques 3 et 4*).

Si la proportion d'hommes et de femmes bénéficiaires de la CSSG est assez proche dans les deux régimes (45,1 % de femmes au régime des non-salariés et 47,9 % au régime des salariés), l'âge moyen est supérieur chez les non-salariés agricoles (39 ans et 10 mois contre 31 ans). Cette différence, qui s'est réduite de 12 mois en 2022, tient avant tout à l'écart d'âge moyen de la population affiliée à ces deux régimes (*tableau 3*).

La faible proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (19,5 % au régime des non-salariés et 11,0 % au régime des salariés) s'explique par le montant du plafond des ressources permettant l'obtention de la CSSG (798 € mensuel pour une personne seule) fixé en dessous du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA – 953 € mensuel au maximum - *tableau 4*).

Comme antérieurement la CMU-C, la CSSG peut être gérée par un organisme complémentaire (OC) ou par la caisse de MSA de l'assuré, selon son choix. La part de la gestion accordée aux caisses de MSA est de 87,6 % au régime des non-salariés, en progression de 7,5 points sur un an, et de 95,4 % au régime des salariés agricoles, en progression de 2,5 points sur un an (*tableau 5*).



## ■ Progression du nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation, + 2,7 % en un an

Après deux trimestres en légère diminution, le nombre de bénéficiaires progresse de 2,2 % au dernier trimestre 2022, pour s'élever à 57 897, ce qui constitue une augmentation de 2,7 % en un an. Au régime des salariés agricoles, les effectifs progressent de 3,2 % ce quatrième trimestre. Sur un an, la hausse reste soutenue dans ce régime, 5,1 %, portée par l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) (2,9 %) – pour partie, un des publics cibles de la CSSP – et par celle des bénéficiaires de l'ASPA (8,3 %). Au régime des non-salariés agricoles, les bénéficiaires de la CSSP sont en diminution de 4,4 % sur un an, entraînée par une baisse plus forte encore des allocataires de l'AAH (- 13,3 %) et de ceux de l'ASPA (- 22,1 %) dans ce régime (*tableau 6, graphiques 5 et 6*).

La proportion de non-salariés agricoles est plus importante parmi les bénéficiaires de la CSSP que parmi ceux de la CSSG (23,9 % contre 18,9 %). Cela s'explique par une population non-salariée plus âgée en moyenne que celle des salariés agricoles ; population âgée qui est éligible à la CSSP puisque le montant maximum de l'ASPA est situé entre le plafond de ressources qui permet l'obtention de la CSSG et celui pour l'obtention de la CSSP. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent ainsi 79,7 % des bénéficiaires de la CSSP dans le régime des non-salariés et 47,5 % au régime des salariés. Plus nombreuses dans cette tranche d'âges, la part des femmes est en conséquence plus importante que dans le dispositif de la CSSG, 57,8 % des bénéficiaires au régime des non-salariés et 48,2 % au régime des salariés (*tableaux 7 et 8*).

La part de la gestion accordée aux caisses de MSA continue de s'accroître au fil des mois. Ainsi, pour les non-salariés agricoles, la part gérée par les caisses de MSA est passée de 43,2 % à 65,4 % en un an. Pour les salariés agricoles, la gestion par la MSA est encore plus prépondérante à 77,7 %, ce qui explique la moindre progression (+ 15,3 points en un an) (*tableau 9*).

## ■ Baisse des dépenses prises en charge par la MSA pour la CSS, - 1,9 % sur l'année 2022

Sur l'année 2022, le montant des dépenses des assurés qui ont confié la gestion de leur contrat CSS à la MSA s'élève à 47,5 millions d'euros, après 48,5 millions d'euros en 2021. La baisse est portée par les soins de ville (- 3,0 %), alors que les dépenses hospitalières sont en progression de + 1,7 % (*tableau 10, graphique 7*).

Les postes contribuant le plus à cette diminution sont les forfaits sur les prothèses dentaires et l'orthodontie (- 0,8 point), les médicaments avec - 0,5 point, et les forfaits journaliers (- 0,5 point).



## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

### I - Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 31 décembre 2022.....	5
<u>Tableau 2</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 décembre 2022.....	7
<u>Tableau 3</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 décembre 2022 .....	7
<u>Tableau 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2022.....	7
<u>Tableau 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 décembre 2022.....	8
<u>Tableau 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 décembre 2022.....	9
<u>Tableau 7</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 décembre 2022 .....	9
<u>Tableau 8</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2022.....	9
<u>Tableau 9</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 décembre 2022.....	10
<u>Tableau 10</u> -	Montants des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA, par postes, au 31 décembre 2022 ...	11

### II - Liste des graphiques

<u>Graphiques 1 et 2</u> -	Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et décembre 2022 .....	5
<u>Graphique 3</u>	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2022 .....	8
<u>Graphique 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2022 .....	8
<u>Graphique 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2022.....	10
<u>Graphique 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2022 .....	10
<u>Graphique 7</u> -	Répartition des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA par postes, au 31 décembre 2022 .	12

### III - Carte

<u>Carte 1</u> -	Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 31 décembre 2022.....	6
------------------	---	---



## Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire en métropole, au 31 décembre 2022

Tableau 1

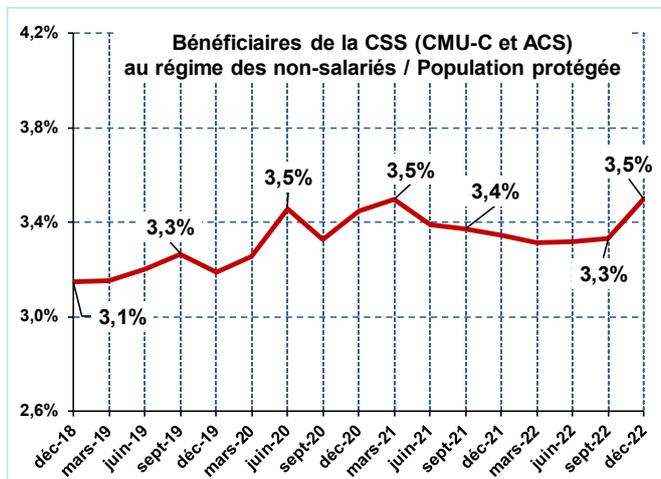
Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 31 décembre 2022

	Situation au 31 décembre 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (déc. 2022 / déc. 2021)	Trimestrielle (déc. 2022 / sept. 2022)
CSS gratuite	137 636	70,4 %	- 1,2 %	+ 2,2 %
CSS avec participation	57 897	29,6 %	+ 2,7 %	+ 2,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>195 533</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 0,1 %</b>	<b>+ 2,2 %</b>

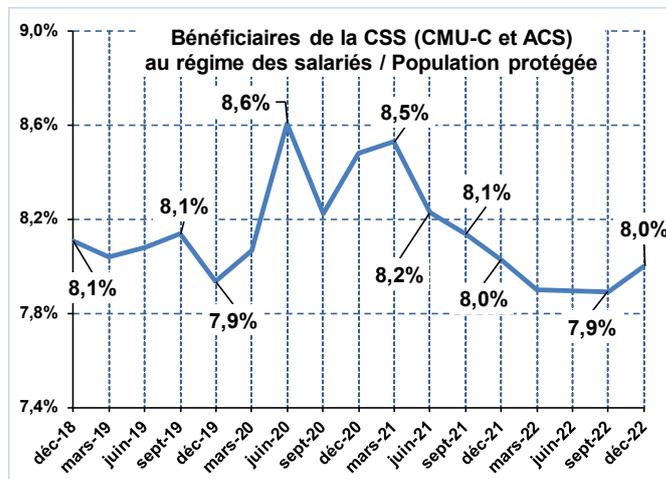
Source : MSA

Graphiques 1 et 2

Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et décembre 2022



Source : MSA

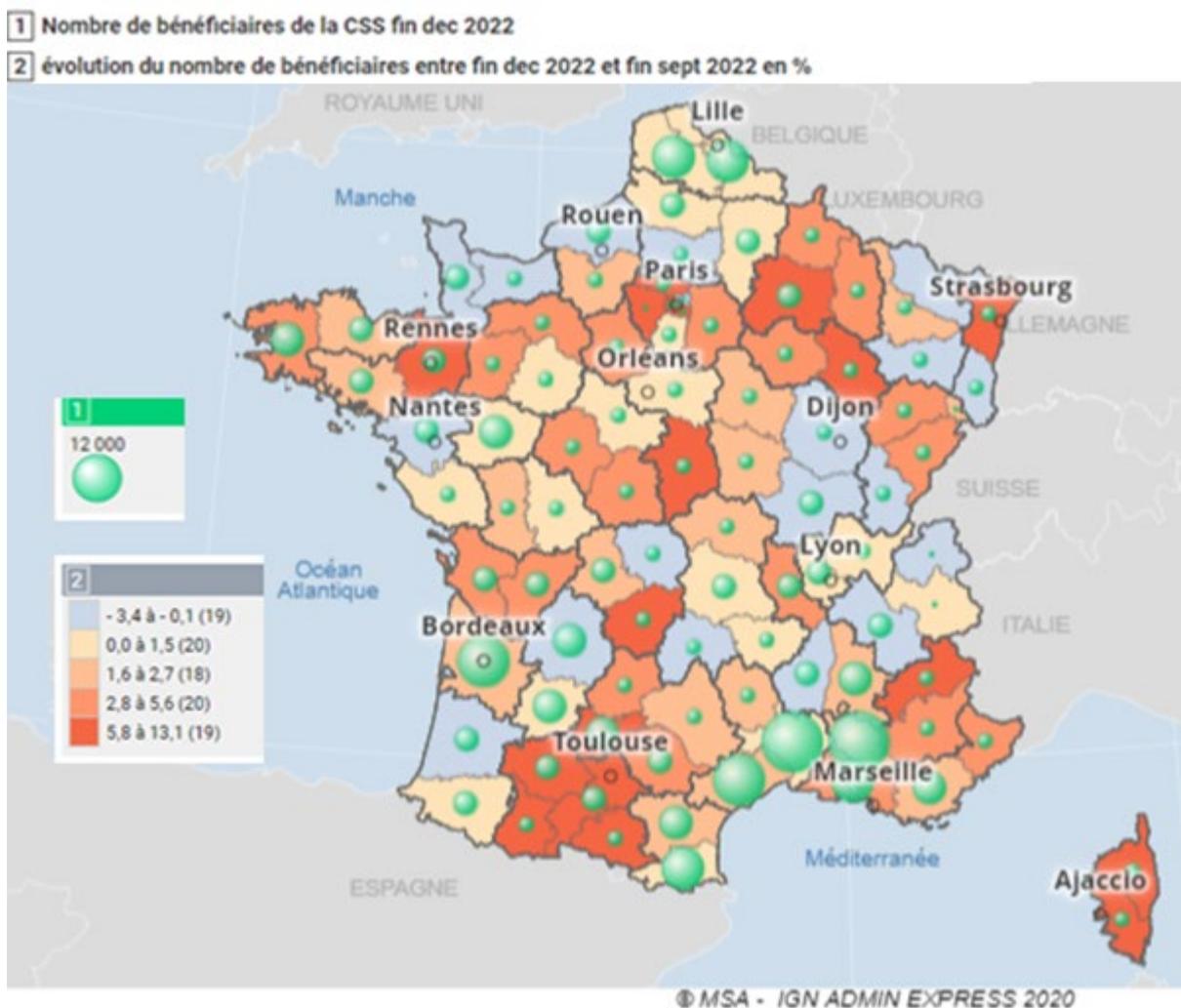


Source : MSA



## Carte 1

Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 31 décembre 2022



Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## ■ Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite en métropole par régime et éléments démographiques, au 31 décembre 2022

**Tableau 2**  
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 décembre 2022

	Situation au 31 décembre 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (déc. 2022 / déc 2021)	Trimestrielle (déc. 2022 / sept. 2022)
Régime des non-salariés	26 017	18,9 %	+ 4,1 %	+ 6,6 %
Régime des salariés	111 619	81,1 %	- 2,4 %	+ 1,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>137 636</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 1,2 %</b>	<b>+ 2,2 %</b>

Source : MSA

**Tableau 3**  
Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 31 décembre 2022

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	septembre 2022	décembre 2022	septembre 2022	décembre 2022
% de femmes	45,4 %	45,1 %	47,9 %	47,9 %
% d'hommes	54,6 %	54,9 %	52,1 %	52,1 %
Age moyen	40,0 ans	39,8 ans	30,8 ans	31,0 ans
- des femmes	39,5 ans	39,2 ans	30,1 ans	30,3 ans
- des hommes	40,4 ans	40,2 ans	31,5 ans	31,7 ans
Classe d'âge la plus représentée	40 à 59 ans	40 à 59 ans	0 à 19 ans	0 à 19 ans
% individus de moins de 20 ans	27,7 %	27,4 %	39,5 %	39,2 %
% individus de 60 ans et plus	20,2 %	19,5 %	10,6 %	11,0 %

Source : MSA

**Tableau 4**  
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2022

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2022 / sept. 2022	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2022 / sept. 2022	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	7 134	27,4 %	+ 5,3 %	+ 1,5	43 756	39,2 %	+ 0,4 %	+ 0,2
De 20 à 39 ans	4 573	17,6 %	+ 11,8 %	+ 2,0	26 417	23,6 %	+ 0,2 %	+ 0,0
De 40 à 59 ans	9 248	35,5 %	+ 7,3 %	+ 2,6	29 229	26,2 %	+ 2,0 %	+ 0,5
De 60 à 79 ans	3 954	15,2 %	+ 2,6 %	+ 0,4	11 360	10,2 %	+ 3,9 %	+ 0,4
80 ans et plus	1 108	4,3 %	+ 3,1 %	+ 0,1	857	0,8 %	+ 5,7 %	+ 0,0
<b>TOTAL</b>	<b>26 017</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+ 6,6 %</b>	<b>+ 6,6</b>	<b>111 619</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+ 1,2 %</b>	<b>+ 1,2</b>

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 5**

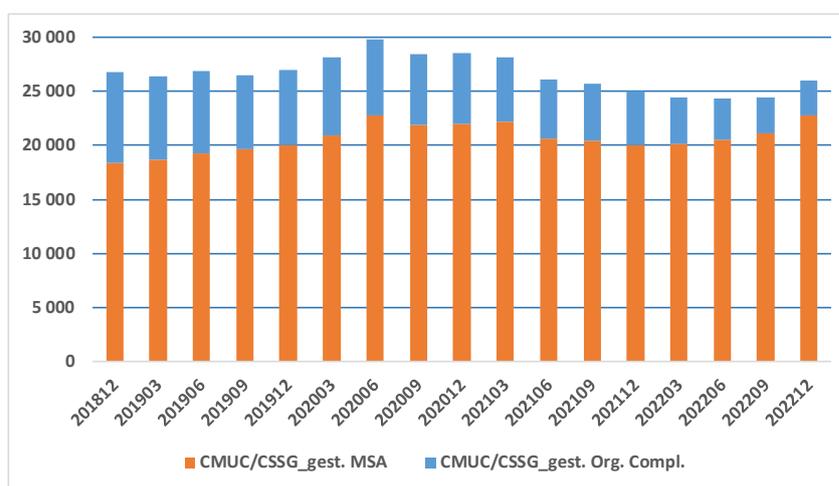
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 31 décembre 2022

	Effectifs au 31 décembre 2022		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 31 déc. 2021	au 31 déc. 2022
Régime des non-salariés	22 802	3 215	80,1 %	87,6 %
Régime des salariés	106 533	5 086	92,9 %	95,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>129 335</b>	<b>8 301</b>	<b>90,6 %</b>	<b>94,0 %</b>

Source : MSA

**Graphique 3**

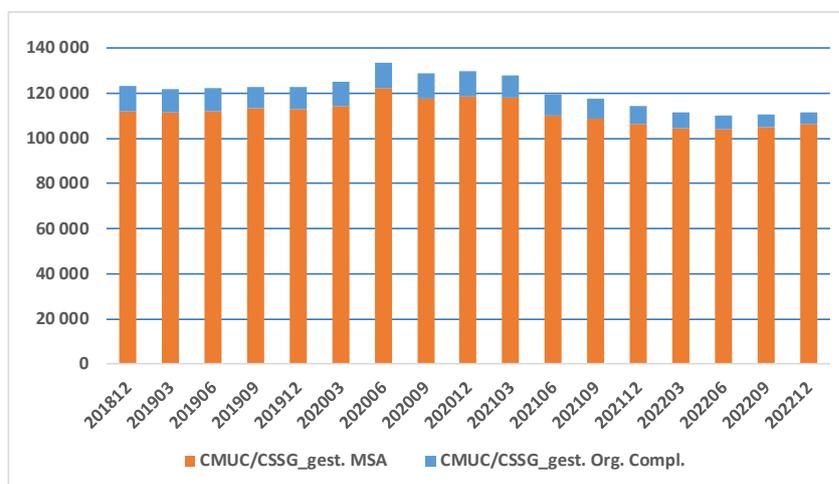
Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2022



Source : MSA

**Graphique 4**

Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2022



Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation en métropole par régime et éléments démographiques, au 31 décembre 2022

**Tableau 6**

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 décembre 2022

	Situation au 31 décembre 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (déc. 2022 / déc. 2021)	Trimestrielle (déc. 2022 / sept. 2022)
Régime des non-salariés	13 849	23,9 %	- 4,4 %	- 0,8 %
Régime des salariés	44 048	76,1 %	+ 5,1 %	+ 3,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>57 897</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+ 2,7 %</b>	<b>+ 2,2 %</b>

Source : MSA

**Tableau 7**

Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 31 décembre 2022

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	septembre 2022	décembre 2022	septembre 2022	décembre 2022
% de femmes	57,8 %	57,8 %	48,3 %	48,2 %
% d'hommes	42,2 %	42,2 %	51,7 %	51,7 %
Age moyen	71,2 ans	71,0 ans	49,8 ans	49,9 ans
- des femmes	75,8 ans	75,4 ans	49,4 ans	49,6 ans
- des hommes	65,0 ans	64,9 ans	50,1 ans	50,1 ans
Classe d'âge la plus représentée	80 ans et plus	80 ans et plus	60 à 79 ans	60 à 79 ans
% individus de moins de 20 ans	7,1 %	7,2 %	21,3 %	21,0 %
% individus de 60 ans et plus	79,9 %	79,7 %	47,3 %	47,5 %

Source : MSA

**Tableau 8**

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 30 décembre 2022

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2022 / sept. 2022	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2022 / sept. 2022	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	996	7,2 %	+ 1,2 %	+ 0,1	9 239	21,0 %	+ 1,8 %	+ 0,4
De 20 à 39 ans	473	3,4 %	+ 2,2 %	+ 0,1	5 034	11,4 %	+ 2,9 %	+ 0,3
De 40 à 59 ans	1 352	9,7 %	- 0,1 %	+ 0,0	8 834	20,1 %	+ 3,5 %	+ 0,7
De 60 à 79 ans	4 955	35,8 %	+ 0,4 %	+ 0,2	17 147	38,9 %	+ 4,4 %	+ 1,7
80 ans et plus	6 073	43,9 %	- 2,4 %	- 1,1	3 794	8,6 %	+ 0,6 %	+ 0,1
<b>TOTAL</b>	<b>13 849</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 0,8 %</b>	<b>- 0,8</b>	<b>44 048</b>	<b>100,0%</b>	<b>+ 3,2 %</b>	<b>+ 3,2</b>

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 9**

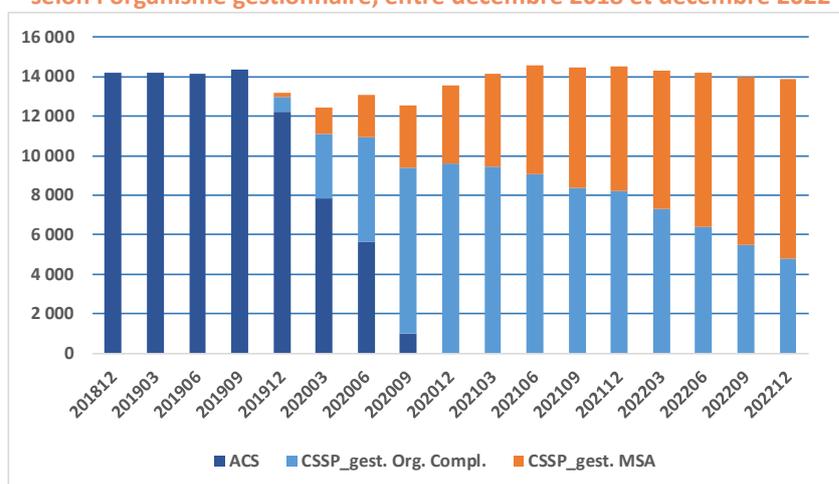
Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 décembre 2022

	Effectifs au 31 décembre 2022		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 31 décembre 2021	au 31 décembre 2022
Régime des non-salariés	9 064	4 785	43,2 %	65,4 %
Régime des salariés	34 237	9 811	62,4 %	77,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>43 301</b>	<b>14 596</b>	<b>57,5 %</b>	<b>74,8 %</b>

Source : MSA

**Graphique 5**

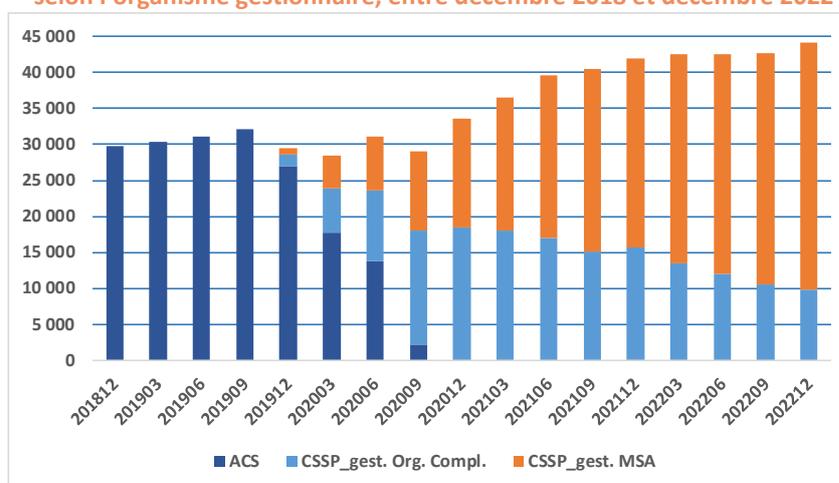
Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2022



Source : MSA

**Graphique 6**

Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2022



Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## Montants des dépenses de la Complémentaire santé solidaire prises en charge par la MSA en métropole, l'année 2022

**Tableau 10**

Montants des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA, par postes, au 31 décembre 2022

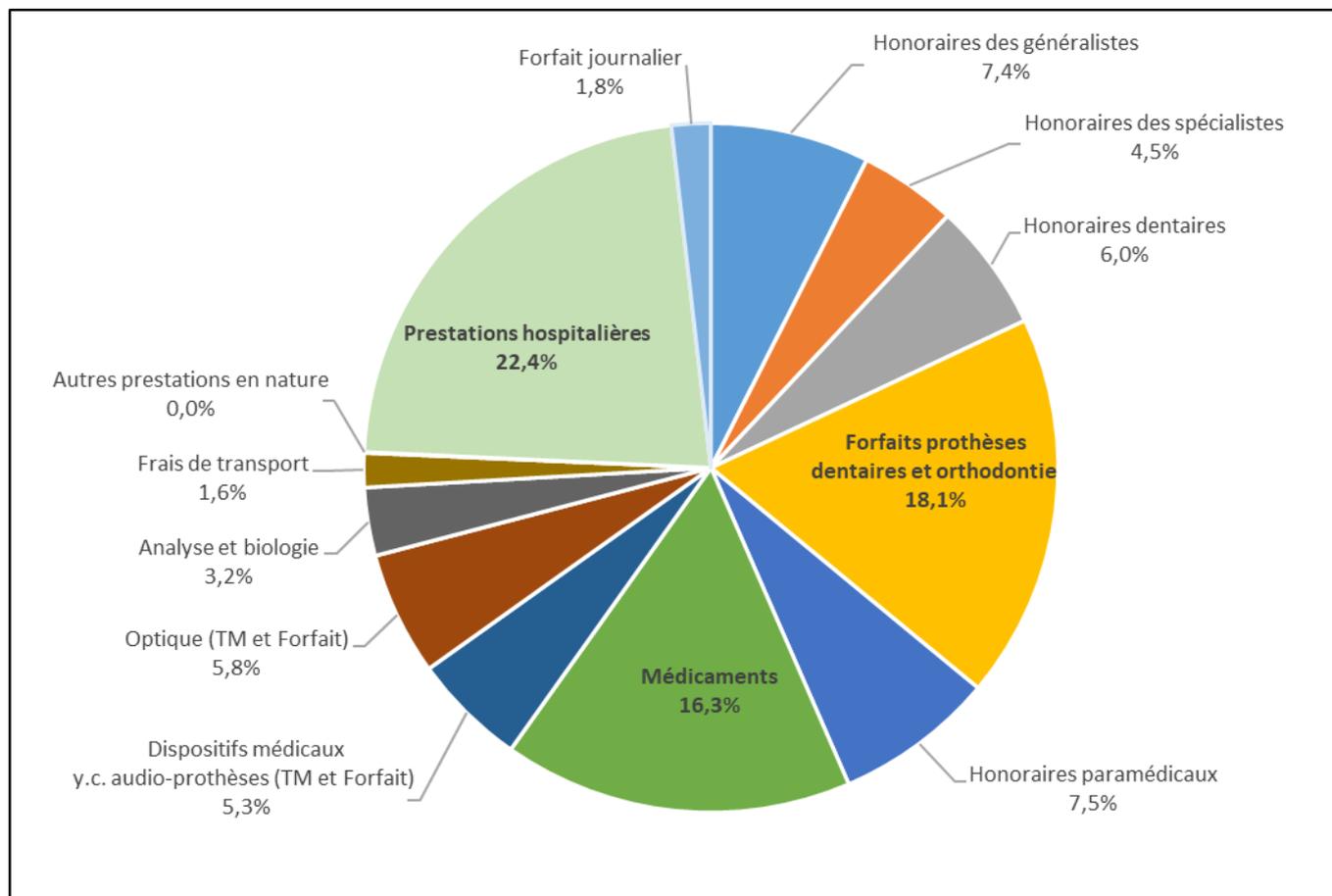
	Montants comptables (en euros)		Evolution PCAP	Contribution à l'évolution (en point)
	janv. à déc. 2021	janv. à déc. 2022		
<b>Soins de ville</b>	<b>37 102 530 €</b>	<b>36 006 854 €</b>	<b>- 3,0 %</b>	<b>- 2,3</b>
Honoraires des généralistes	3 635 195 €	3 523 664 €	- 3,1 %	- 0,2
Honoraires des spécialistes	2 311 337 €	2 156 319 €	- 6,7 %	- 0,3
Honoraires dentaires	2 935 555 €	2 865 698 €	- 2,4 %	- 0,1
Forfaits prothèses dentaires et orthodontie	8 977 566 €	8 583 690 €	- 4,4 %	- 0,8
Honoraires paramédicaux	3 718 418 €	3 553 474 €	- 4,4 %	- 0,3
Médicaments	7 966 067 €	7 741 376 €	- 2,8 %	- 0,5
Dispositifs médicaux y compris audio -prothèses (TM et Forfait)	2 489 274 €	2 528 041 €	1,6 %	0,1
Optique (TM et Forfait)	2 730 076 €	2 754 301 €	0,9 %	0,0
Analyse et biologie	1 626 078 €	1 519 779 €	- 6,5 %	- 0,2
Frais de transport	712 648 €	765 529 €	7,4 %	0,1
Autres prestations en nature	316 €	14 983 €	non significatif	0,0
<b>Hôpital</b>	<b>11 351 601 €</b>	<b>11 540 409 €</b>	<b>1,7 %</b>	<b>0,4</b>
Prestations hospitalières	10 233 649 €	10 674 200 €	4,3 %	0,9
Forfait journalier	1 117 952 €	866 209 €	- 22,5 %	- 0,5
<b>TOTAL</b>	<b>48 454 131 €</b>	<b>47 547 263 €</b>	<b>-1,9 %</b>	<b>- 1,9</b>

Source : MSA



**Graphique 7**

**Répartition des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA par postes, au 31 décembre 2022**



Source : MSA



## DÉFINITIONS

<b>Complémentaire santé solidaire (CSS)</b>	<p>A compter du 1er novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et le dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS) ont été supprimés au profit d'un dispositif unifié : la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).</p> <p>La Complémentaire santé solidaire offre la prise en charge de la part complémentaire des soins remboursables par l'assurance maladie, à hauteur de 100 % de la dépense dans la limite du montant remboursable, ainsi que des forfaits de prise en charge spécifiques pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses.</p>
<b>CSS gratuite ou sans participation (CSSG)</b>	<p>Peuvent bénéficier de la CSS à titre gratuit, les foyers dont les ressources ne dépassent pas un plafond, ce dernier est modulé en fonction de la taille du foyer (à titre d'exemple, 798 euros par mois pour une personne seule en métropole au 31 décembre 2022).</p>
<b>CSS payante ou avec participation (CSSP)</b>	<p>Si les ressources du foyer dépassent le plafond de la CSS gratuite, dans la limite de 35 % (soit 1 077 euros par mois pour une personne seule en métropole au 31 décembre 2022), une somme inférieure à 1 € par jour et par personne doit être acquittée chaque mois.</p> <p>Le montant de cette participation mensuelle est fonction de l'âge du bénéficiaire et varie de 8 € pour les moins de 30 ans à 30 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.</p>

### Sigles :

AAH	: Allocation aux adultes handicapés
ACS	: Aide au paiement d'une complémentaire santé
Aspa	: Allocation de solidarité aux personnes âgées
CMU-C	: Couverture maladie universelle complémentaire
CSSG	: Complémentaire santé solidaire gratuite (ou sans participation)
CSSP	: Complémentaire santé solidaire avec participation
MSA	: Mutualité sociale agricole
OC	: Organisme complémentaire gestionnaire de la complémentaire santé solidaire
PCAP	: Période correspondante à l'année précédente